

# MAZARS & GUERARD

*Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes*

Société anonyme au capital de 5.900.000 euros

Siège social : 39, rue de Wattignies – 75012 PARIS

784 824 153 R.C.S. Paris

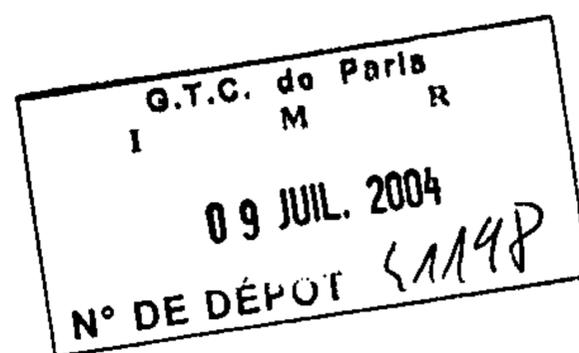
6913497

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2004

L'an deux mil quatre,  
le mercredi trente et un mars,  
à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil d'Administration de la société « MAZARS & GUERARD », société anonyme, dont le siège social est 39, rue de Wattignies - 75012 Paris, se sont réunis au Vinci, 4, Allée de l'Arche - 92075 Paris la Défense, en Salle de Conseil 2, sur convocation régulière de leur Président, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la réalisation de l'augmentation du capital social ;
- modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- démission d'administrateurs ;
- cooptation de nouveaux administrateurs ;
- pouvoirs à donner en vue des formalités ;
- questions diverses.



Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Patrick de CAMBOURG,
- Monsieur Michel ROSSE,
- Monsieur Philippe CASTAGNAC.
- Monsieur Denis GRISON,
- Monsieur Pierre SARDET.

Est représenté :

Monsieur Thierry COLIN, représenté par Monsieur Denis GRISON

PC

P.C.

R

M.R.

La séance est présidée par Monsieur Patrick de CAMBOURG, Président Directeur Général.

Monsieur Marc GERBIER remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président constate que plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont présents et, qu'en conséquence, il peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Madame Stéphanie LATOMBE, représentant le Comité d'entreprise, est absente excusée.

### **CONSTATATION DE LA REALISATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs que par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2004, et sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en date du 17 avril 2000, il a décidé de procéder à une augmentation du capital social d'un montant de 1.200.000 euros pour le porter de 4.800.000 euros à 6.000.000 euros, par l'émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur de 10 euros, assorties d'une prime d'émission de 14,84 euros chacune, soit globalement un apport de 2.980.800 euros, à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription.

La souscription était ouverte à compter du 16 février 2004 jusqu'au 25 mars 2004 inclus.

Monsieur le Président indique aux administrateurs que le délai de souscription est expiré et que l'augmentation de capital social proposée a été souscrite à concurrence d'un montant de 2.732.400 euros.

Monsieur le Président informe les administrateurs que les souscriptions ont été libérées au moyen de versements en espèces à concurrence de 2.732.400 euros, les fonds provenant des souscriptions ayant été déposés à la banque BRED, Centre d'Affaires Paris Ouest à Paris, laquelle a établi le certificat du dépositaire prévu par la loi ci-annexé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies (celles-ci atteignant plus de 75 % du montant de l'augmentation de capital décidée) et constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital social, devenue définitive le 26 mars 2004, date du certificat du dépositaire.

Le capital social de la Société se trouve ainsi porté à la somme de CINQ MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (5.900.000 €).



P.C.



M.R.

## **MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS**

En conséquence de ce qui précède, le Conseil décide de modifier l'article 7 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

### **Article 7 – Capital social**

« Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (5.900.000 €). Il est divisé en CINQ CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (590.000) actions de même valeur. »

### **DÉMISSION D'ADMINISTRATEURS**

Monsieur le Président précise qu'il convient d'acter la démission des fonctions d'administrateur de Messieurs Jean-Marc DESLANDES, Thierry JANUS, Gilles RAINAUT, Thierry BLANCHETIER et Guy ISIMAT-MIRIN, démissions présentées par lettres du 30 mars 2004.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Messieurs Jean-Marc DESLANDES, Thierry JANUS, Gilles RAINAUT, Thierry BLANCHETIER et Guy ISIMAT-MIRIN de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 30 mars 2004.

### **COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

Puis, le Président de séance rappelle qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de Commerce permet au Conseil de procéder entre deux assemblées à des cooptations.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il serait cependant opportun de procéder à la cooptation de quatre nouveaux administrateurs.

Il propose donc aux membres du Conseil la cooptation de Messieurs Michel BARBET-MASSIN, Jean-Louis KOESSLER, Max DUMOULIN et Jean-Louis LEBRUN en qualité d'administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de coopter en qualité d'administrateurs, avec effet immédiat :

- Monsieur **Michel BARBET-MASSIN**, demeurant 28, rue Fernand Forest – 92150 SURESNES, en remplacement de Monsieur Jean-Marc DESLANDES, démissionnaire,

  
P.C.

  
M.R.

- Monsieur **Jean-Louis KOESSLER**, demeurant 15, rue de l'Erable – 67460 SOUFFELWEYERSHEIM, en remplacement de Monsieur Thierry JANUS, démissionnaire,
- Monsieur **Max DUMOULIN**, demeurant 208, boulevard du Baron du Marais – 69110 SAINTE FOY LES LYON, en remplacement de Monsieur Thierry BLANCHETIER, démissionnaire,
- Monsieur **Jean-Louis LEBRUN**, demeurant 75, rue du 22 septembre – 92400 COURBEVOIE, en remplacement de Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN, démissionnaire.

Monsieur Gilles RAINAUT ne serait pas remplacé.

Conformément à la loi, ces cooptations devront être ratifiées par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs Michel BARBET-MASSIN, Jean-Louis KOESSLER, Max DUMOULIN et Jean-Louis LEBRUN exerceront leurs fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au cours de l'année 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2007.

Messieurs Michel BARBET-MASSIN, Jean-Louis KOESSLER, Max DUMOULIN et Jean-Louis LEBRUN, présents à la réunion, déclarent accepter, chacun en ce qui le concerne, le mandat qui vient de lui être confié et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

### **POUVOIRS POUR FORMALITES**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

\_\_\_\_\_

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur le Président et un Administrateur.

  
\_\_\_\_\_  
Patrick de CAMBOURG  
*Président Directeur Général*

  
\_\_\_\_\_  
Michel ROSSE  
*Administrateur*